

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS **DU COMITE SYNDICAL DU 06 JUIN 2016 à 17h30**

Nombre de délégués en exercice : 28 titulaires

Nombre de membres votants : 16

Titulaires présents : 14

Titulaires représentés :

Suppléants : 2

Procurations : 1

L'an deux mille seize, lundi 06 Juin 2016 à 17 heures 30, le Comité Syndical du Syndicat Mixte du SCoT du Nord Toulousain, dûment convoqué, s'est réuni à Villeneuve-lès-Bouloc sous la présidence de Monsieur Edmond VINTILLAS, 1^{er} Vice-Président.

Délégués titulaires présents :

CC des Coteaux de Cadours : M. CLUZET A.
CC des Coteaux du Girou : Mrs GRANDJACQUOT D, CUJIVES D. ; VINTILLAS E.
CC du Frontonnais : Mrs. CAVAGNAC H. ; DUPUY D. ; GALLINARO A. ; MIQUEL D. ; NADALIN D.
CC de Save et Garonne : Mrs. BOISSIERES J. ; JANER G. ; LAGORCE P.
CC Val'Aïgo : Mme NARDUCCI I. et Mr SALIERES J-L.

Délégués titulaires représentés :

CC des Coteaux de Cadours : M. DULONG D. par M. CLUZET A. (pouvoir)
CC des Coteaux du Girou : M. CALAS D par M. ANJARD N. (suppléant).
CC de Save et Garonne : M. ESPIE J-C. par M. OUSTRI Christian (suppléant).

Délégués titulaires absents ou excusés :

CC des Coteaux du Girou : Mrs. DUTKO H. ; ROUMAGNAC L.
CC du Frontonnais : Mrs. PAPILLAULT P.; PETIT Pa. ; PETIT Ph ; VASSAL J-P.
CC de Save et Garonne : Mme AYGAT C. et M. AUZEMERY B.
CC Val'Aïgo : Mrs LAVIGNOLLE V ; OGET E. ; REBEIX N.

Délibération n ° 2016 /12

Objet : **Recrutement d'un agent contractuel sur un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité**

(EN APPLICATION DE L'ARTICLE 3/1° DE LA LOI N° 84-53 DU 26/01/1984)

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment son article 3.1° ;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité, à savoir continuer le travail engagé sur le SIG et assister la chargée de mission urbanisme.

Considérant qu'un tel recrutement ne doit pas excéder 12 mois pendant une même période de 18 mois,

Considérant que les crédits correspondants sont inscrits au budget,

Sur le rapport de Monsieur le Vice-Président,

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité.

DECIDE

Article 1^{er} : **DE RECRUTER** un agent contractuel dans le grade d'Agent de maîtrise principal échelon 1 pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 12 mois allant du 13 juin 2016 au 12 juin 2017 inclus. Cet agent assurera des fonctions d'assistant de Chargé(e) de mission Urbanisme et de Technicien SIG à temps complet pour une durée hebdomadaire de service de 35 heures. Il devra justifier au minimum d'un niveau III dans le domaine du S.I.G et une expérience en urbanisme et/ou aménagement du territoire sera la bienvenue.

Article 2 : **DE REMUNERER** l'agent en référence à l'indice brut 366 du grade de recrutement.

Article 3 : **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer les contrats nécessaires ou tout avenant si afférent.

Article 4 : **DE NOTIFIER** la présente délibération à Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne et à Monsieur le receveur du Syndicat Mixte du SCoT du Nord Toulousain.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif, dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

**Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
et ont signés au registre les membres présents.**

Pour copie conforme,

Date de la convocation : 26/05/2016
Date d'affichage : 26/05/2016
Certifié exécutoire le :
Affichée le :

Le Président,
Philippe PETIT